Image not found or type unknown

Cloture de compte - service contentieux

Par **poulette_1313**, le **21/10/2014** à **16:10**

Bonjour,

J'ai appris par hasard en regardant mes comptes en ligne que mon CCP était clôturé et transmis au service contentieux.
Je n'ai jamais eu de lettre de la banque pour m'en informer. Je sais que dans les clauses du contrat, le découvert autorisé est sur 30 jours et que j'ai dépassé les 30 jours.

J'ai en effet un découvert de 280 € (mes revenus arrivent depuis quelques mois sur un compte bancaire dans une autre banque). J'avais eu mon conseiller financier au téléphone et je lui avais expliqué que j'allais combler le découvert petit à petit. A aucun moment il ne m'a dit que mon compte serait clôturé avant...

Pour l'instant, je n'ai aucune nouvelle de la banque ou d'un quelconque service contentieux. Cela fait environ 3 semaines que j'ai vu ça sur mes comptes en ligne.

Ce matin, j'ai reçu un SMS me disant que je devais joindre de toute urgence un Huissier par téléphone (le nom du cabinet d'huissier et le numéro de téléphone était communiqué dans le sms) pour mon dossier à la Banque **** . Je n'ai pas répondu ni appelé le numéro.

J'aimerais avoir des conseils sur ce que je dois faire. Comme je l'avais dit à mon conseiller financier, je compte combler le découvert par petites mensualités. Je ne refuse pas de payer, je ne peux juste pas payer tout d'un coup... Est-ce que je dois contacter la banque ? Pour l'instant, j'ai envoyé un mail le jour même où je me suis aperçu de la clôture du compte mais pas de réponse de leur part. Est-ce que je dois attendre d'avoir de leurs nouvelles ?

Je ne sais plus quoi faire... Je suis déjà en difficultés financières, je ne veux pas en rajouter.

Merci pour vos conseils

Par **poulette_1313**, le **22/10/2014** à **09:36**

Je complète mon message. Hier soir, je rentre chez moi et trouve une lettre de ce cabinet d'huissiers (pas en recommandé). C'est une mise en demeure de payer. Il est écrit que vu que je n'ai pas répondu aux relances de ma banque, j'ai jusqu'au 27 Octobre pour payer. Sinon, ils me rajoutent des frais en plus ! Je n'ai jamais eu de relance de ma banque !!!

Par **poulette_1313**, le **27/10/2014** à **14:12**

Personne ne peux me donner un conseil ?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés